

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le vingt-deux du mois d'octobre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------|---------------|-------------------|
| Afférents au Conseil 38 | | |
| Présents 23 | Absents 11 | Procurations 4 |
| VOTE PUBLIC | | |
| Pour 27 | Contre 0 | Abstentions 0 |

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - JEMMANUELLI - ML. GUERINI - P. GUGLIELMACCI - P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI –F. SEVEON – E.SUZZONI.

Absent(s) : M. A.ALBERTINI - MP . ANTONELLI - I. BENIGNI - A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI – J. LUCIANI - E. MUNIER – E. ORSINI - R. POIRON - G. SELLIER.

Absent(s) ayant donné procuration : N. MARIANI à J. PAOLINI – P.SIMEONI à F. MARCHETTI - R. SANTELLI à A. SANTINI - JM. SEITE à R. BARTHELEMY.

Secrétaire : ML. GUERINI

Date de convocation : 15/10/ 2015

Date d'affichage :

OBJET :

ZONE D'ACTIVITE DE CANTONE A
CALVI

ACCOMPAGNEMENT A UNE DEMARCHE
D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET
TERRITORIALE

Appel à Candidature

Le Président expose à l'assemblée une démarche initiée par l'ADEME et la Collectivité Territoriale de Corse en faveur des politiques de développement durable des zones d'activités.

Ainsi, l'écologie industrielle et territoriale est un mode d'organisation mis en place collectivement par plusieurs opérateurs économiques en lien avec les acteurs publics. Elle se base sur l'analyse de l'ensemble des flux de matière et d'énergie entrants et sortants de chaque entreprise de la zone d'activités, du territoire pour révéler les opportunités de développement, mettre en place une gestion optimisée des ressources et un fort recyclage de la matière et de l'énergie dans une logique de circuits courts pour diminuer les impacts sur l'environnement.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Sachant que :

1. les zones d'activités jouent un rôle moteur en termes de développement local ;
2. l'intercommunalité est l'échelon incontournable pour « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire », compétence obligatoire de la communauté de communes ;
3. le développement des zones d'activités dans les années 70' s'est fait sans considération environnementale avec comme conséquence, la dégradation de la qualité des parcelles qui n'incite pas les entreprises à l'entretien de celles-ci et limiter les impacts sur l'environnement, et plus largement la dégradation de l'image du territoire qui n'encourage pas les nouvelles implantations d'entreprises ;

Le Président propose de présenter la candidature de la communauté de communes Calvi Balagne à la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale, qui vise à sélectionner 4 porteurs de projet en Corse qui souhaitent :

- Se lancer dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale
- En cerner préalablement les opportunités et la préfaisabilité.

Cet accompagnement progressif se décompose en 3 phases :

Phase préliminaire financée par l'ADEME et l'OEC ; accompagnement par un assistant à maître d'ouvrage qui effectue les études d'opportunité et les pré-diagnostic pour identifier les enjeux du territoire et les besoins des acteurs

Phase d'étude et de conception, accompagnement financier de l'ADEME et l'OEC, pour mener des analyses des flux de matière et d'énergie afin de révéler les synergies potentielles sur la zone existante et une prospective pour la zone à créer ; 3^{ème} tranche.

Mise en œuvre opérationnelle, sur la base du ou des scénarios retenus à travers la réalisation des aménagements et actions.

Le Président propose ainsi au conseil de se prononcer sur la candidature de la communauté à cette démarche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'exposé du Président.

HABILITE ce dernier à effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution et au suivi du dossier d'appel à candidature de la démarche EIT.

Fait et délibéré, le 22 octobre 2015

Pour copie conforme

Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20151022-29-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2015

